Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260209-DCM_8_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2026**
Date de convocation : Le 2 février 2026. Date de d'affichage : Le 2 février 2026.	L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Monsieur Benoît CLÉMENT, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Geneviève FERRÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO, Muriel HÉLARY, Hubert BLANCHARD, Emilie PHÉLIPPÉ. Excusés : Emilie BOUÉ, Fabien HOUGET, Aude BAZIN, Anne GUILLEVIN. Absents : Jonathan PELHATE. Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Aude BAZIN à Benoît CLÉMENT, Anne GUILLEVIN à Hubert BLANCHARD. Hubert BLANCHARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 8/2026	

Monsieur Yoann CADO, en retard, n'a pas participé au vote.

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner bien des Consorts DUPERRIN. Section A n°1141.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par l'étude de Maître Michel LE POUPON, notaire à Retiers, reçue en mairie le 30 janvier 2026, concernant un bien situé 8 boulevard de la Gare (parcelle section A n°1141 de 22 m²) au Theil de Bretagne, appartenant aux Consorts DUPERRIN, à savoir :
- Monsieur Didier DUPERRIN, domicilié 27 rue Carnot 35000 Rennes,
- Madame Laurence DUPERRIN, domiciliée 6 allée des Glières 35135 Chantepie,

et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.
Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLÉMENT

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Hubert BLANCHARD